

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006441-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2010-13-8-3

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES :
COLLÈGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article R216-15 du Code de l'Education relatif à l'attribution des logements dans les établissements publics locaux d'enseignement, par conventions d'occupation précaire,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention d'occupation précaire d'un logement dans le collège Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM au bénéfice de Madame Virginie SCHILZ, conformément à l'annexe jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions